Parc national des Calanques

Appel à candidature
GARDE REGIONALE MARINE – SAISON ESTIVALE 2024

Catégorie : CDD saisonnier à temps plein de Catégorie C (employé)

Classement du poste : C

RIFSEEP : NC

Nature de l'emploi : Emploi ouvert uniquement aux contractuels

Nature du contrat : CDD 4 mois

Domaines / Métier : Environnement

Niveau d'études / Diplôme : Niveau 4 : Baccalauréat

Statut du poste : Vacant

Résidence administrative : Marseille

Management : Non

Principaux interlocuteurs internes : Responsable de la mission police de l'environnement, chargé de missions activités nautiques, dispositif saisonnier, chef de secteurs

Principaux interlocuteurs externes : loueurs de navires, capitaineries, plaisanciers, skippers

Télétravail possible : Non

Temps plein : Oui

Date limite de candidature : 31/03/2024

Poste à pourvoir le : 13/05/2024

1. **Descriptif de l'employeur**

Créé le 18 avril 2012, le Parc national des Calanques est le premier parc national périurbain en Europe à la fois terrestre et marin. Il est au cœur de la métropole urbaine d'Aix-Marseille Provence (2 millions d'habitants), ouverte sur la Méditerranée.
Le Parc national des Calanques s'étend sur les communes de Marseille, Cassis, La Ciotat et La Penne sur Huveaune. Il se compose d'un cœur terrestre de 85 km² et d'un

cœur marin de 435 km², ainsi que d'une aire d'adhésion de 26 km² et d'une aire marine adjacente de 980 km².
C'est le plus vaste parc national marin en France, se développant jusqu'à 12 miles au large, incluant non seulement des écosystèmes côtiers, mais aussi des canyons profonds, parmi les plus riches de Méditerranée occidentale.
Au cœur d'une vaste métropole urbaine, ce parc national se trouve dans une situation inédite, qui constitue un véritable défi pour la conciliation de la préservation de patrimoines naturel, paysager et culturel exceptionnels, et le développement durable des activités. Il est marqué par de fortes interactions entre la ville et la nature, sur l'espace terrestre et marin, entre le cœur et les territoires environnants : il se trouve au centre des enjeux de la gestion intégrée des zones côtières.
Il accueille près de 3 millions de visites par an. L'enjeu d'évoluer vers un accueil régulé et géré est majeur. Territoire de défis, le Parc national des Calanques appelle à inventer une nouvelle forme de relation entre la ville et la nature, et des modalités innovantes de coopération avec les collectivités, compétentes en matière d'aménagement du territoire, de mobilité…
Le Parc national des Calanques est géré par un Etablissement public national à caractère administratif (EPNA), placé sous la tutelle du ministère de la Transition écologique dont le budget général avoisine les 10 millions d'euros.

2. Descriptif du service

Ce dispositif, coordonné au niveau du siège de l'Etablissement sera sous la responsabilité de la Mission Police de l'Environnement qui assurera une autorité fonctionnelle sur les agents. Une interaction organisationnelle forte avec le chargé de mission « activités nautiques » sera mise en place.

3. Description du poste

Dans le cadre de son dispositif de soutien au recrutement de personnels saisonniers au sein des aires marines protégées de Provence-Alpes-Côte d'Azur, la Région Sud met en place en 2023 une « Garde Régionale Marine » pour assurer une mission de surveillance des plans d'eau et du littoral (en lien avec le personnel permanent de la structure employeuse), de suivi de fréquentation et de sensibilisation du public. Au titre de son action prioritaire de lutte et de prévention contre les infractions en mer, le Parc national des Calanques souhaite renforcer le dispositif saisonnier déjà existant. Ce dernier est constitué d'écogardes et d'écovolontaires chargés d'informer et de sensibiliser les visiteurs du territoire sur le Parc national et ses enjeux.

PRINCIPALES MISSIONS DU POSTE

- Réaliser, en binôme, des patrouilles en mer en vue d'une mission de surveillance des activités nautiques ;
- Signaler les infractions et les comportements à risque ;
- Informer les visiteurs sur la fragilité et la protection des écosystèmes marins et des espaces littoraux ;
- Informer/sensibiliser (diffusion de documentations) les plaisanciers sur la réglementation relative aux activités nautiques, à la circulation et au mouillage dans une aire marine protégée et sur la réglementation spécifique du Parc

national relative au transport de passagers, à la location et au skippage des navires (conduite à titre professionnel) ;
- Contacts avec les opérateurs marins travaillant sur le territoire (armateurs de promenade en mer, skippers, loueurs de navire etc.) ;
- Assurer des observations et récolter des données de terrain (infractions) ;
- Synthétiser les informations recueillies ;

4. Conditions particulières d'exercice

Les missions auront lieu principalement embarquées sur un navire du Parc national des Calanques. Les patrouilles seront quotidiennes. Il faudra donc être résistant au travail en milieu extérieur (soleil, vent, vagues etc.). Bonne condition physique indispensable.
Formation obligatoire organisée par la Région Sud Provence Alpes Côte d'Azur en mai (sur 1 j), par l'OFB (Office Français de la Biodiversité).
Mise à disposition d'une embarcation nautique.
Mise à disposition d'un véhicule de location pour se rendre sur le site d'embarcation
Mise à disposition d'une tablette et d'un téléphone pour le binôme.
Activité nautique à titre principal sauf conditions météorologiques défavorables. Pause méridienne prise sur le terrain. Port obligatoire de la tenue mise à disposition par la Région et le Parc national des Calanques.

5. Descriptif du profil recherché

Savoirs :
- Expérience dans le nautisme
- Connaissance des réglementations préfectorales et municipales relatives à la navigation, au mouillage et à l'encadrement des activités nautiques ;
- Connaissance des réglementations marines du Parc national des Calanques (location de navires, activités nautiques etc.) ;
- Connaissance du territoire et des enjeux du Parc national appréciée ;
- Connaissance du monde et des codes « des gens de mer » appréciée ;
- Pratique d'une langue étrangère souhaitée
- **Permis côtier obligatoire (les gardes réaliseront des patrouilles en mer quotidiennes)**
- **Permis de conduire souhaité** permettant de se rendre de manière autonome sur le lieu de stationnement de l'embarcation (permis B)

Savoir-faire :
- Maitrise et exploitation des outils excel et word en vue d'établir des bilans ;
- Maitrise de l'informatique (utilisation de tablette et téléphone pour saisie et recherche) ;
- **Maitrise et pratique régulière de la navigation en milieu côtier et capacité de manœuvre dans des environnements contraints ;**

Savoir-être :
- Bonne capacité relationnelle

- Sens de la discipline et du travail en équipe, savoir rendre compte ;
- Vous avez le sens de la curiosité, êtes dynamique et responsable ;
- Vous avez de la patience et de l'assurance ;
- Goût pour le travail d'équipe

Toute personne recrutée, quel que soit son niveau de responsabilité, est soumise, dans l'exercice de ses fonctions, aux obligations de déontologie du code général de la fonction publique (probité, intégrité, impartialité, laïcité, discrétion professionnelle, exercice exclusif des fonctions, obéissance hiérarchique, obligation de réserve)

MODALITES DE RECRUTEMENT

Le dossier de candidature, comprenant une lettre de motivation et un curriculum vitae détaillé, fera apparaître les compétences et l'expérience du candidat dans les domaines d'activités visés, sa date de disponibilité ainsi que son statut.

Les dossiers de candidature seront adressés par courriel avec accusé de réception à l'adresse suivante : recrutement@calanques-parcnational.fr en citant en objet du mail : Candidature ***« GARDE REGIONALE MARINE – SAISON ESTIVALE 2024 »***.

Les candidat(es) présélectionné(es) sur dossiers seront convié(es) à présenter leur candidature devant un jury de recrutement, organisé au siège du Parc national des Calanques.

Seuls les candidat(es) présélectionné(es) seront contacté(es) pour un entretien. La non-réception d'une convocation à l'entretien équivaut à un rejet de candidature.